

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 NOVEMBRE 2019

ORDRE DU JOUR

Numéro de délibération	Page	Objet
2019/092	2	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 SEPTEMBRE 2019
2019/093	3	REAFFECTATION DES ENVELOPPES D'AIDES FINANCIERES DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2016-2021
2019/094	4	PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES POUR CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RESERVOIR A BRAS-PITON
2019/095	5	PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA SEMOP EAUX DE LA POSSESSION POUR SECURISATION DE LA DESSERTE QUANTITATIVE DE LA CHAINE AEP SECTEUR NORD-LOT 1 CONDUITES DE REFOULEMENT
2019/096	6	PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES POUR MODERNISATION ET RENFORCEMENT DE RESEAUX RUE HERVE D'HORT RACCORDEMENT AEP RN3 AU RESERVOIR DU BRAS DES CALUMETS
2019/097	7	PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE POUR TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RESEAUX FUYARDS SUR LE CHEMIN MISERE MACA A GRAND-BOIS
2019/098	8	PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA CREOLE POUR PROGRAMME DE SECTORISATION DU RESEAU AEP COMMUNE DE SAINT-PAUL
2019/099	9	PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA CIVIS POUR ETUDE DE PROFIL DE VULNERABITE DES BASSINS DE BAIGNADE
2019/100	10	PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES POUR L'UNITE DE POTABILISATION DU BRAS DES CALUMETS
2019/101	11	PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE POUR EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LE CHEMIN ONESIME BELLO A LA RAVINE DES CABRIS
2019/102	12	PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA COMMUNE L'ETANG-SALE POUR EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LE CHEMIN DU PUIT
2019/103	13	BUDGET PRIMITIF 2020
2019/104	16	ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE L'OFFICE DE L'EAU REUNION
2019/105	18	SIGNATURE DES CONTRATS DE PROGRES DES AUTORITES ORGANISATRICES DE SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT
2019/106	19	DEVELOPPEMENT D'UN OUTIL NUMERIQUE DE TRAITEMENT DES SIGNAUX PIEZOMETRIQUES ET DE CONDUCTIVITE DES AQUIFERES COTIERS DE LA REUNION
2019/107	20	CONDITIONS DE REMUNERATION DE L'EMPLOI DE DIRECTEUR

**Conseil d'administration du 27 novembre 2019**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 7

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 11

Vote : - Pour : 11

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2019/092 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 SEPTEMBRE 2019

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 27 novembre 2019 au siège de l'établissement

- VU le code de l'environnement notamment son article R213-66,
- VU le règlement intérieur du conseil d'administration dans sa version adoptée par délibération 2017/031 du 25/10/2017,
- Vu l'exposé des motifs présenté en séance,

DECIDE

- D'adopter le procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 septembre 2019 tel que joint en annexe.

Fait à Saint-Denis, le **27 NOV. 2019**P/Le Président,
Le Président de Séance,

Patrick MALET



Conseil d'administration du 27 novembre 2019

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 11

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 15

• **Vote** : - Pour : 15

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2019/093 : REAFFECTATION DES ENVELOPPES D'AIDES FINANCIERES DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2016-2021

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 27 novembre 2019 au siège de l'établissement

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
VU la délibération 2015/066 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 2 décembre 2015 validant le programme pluriannuel d'intervention pour la période 2016-2021,
VU la délibération 2019/003 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 13 février 2019 portant évolution du programme pluriannuel du porté par l'office de l'eau,
VU la délibération 2019/031 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 15 mai 2019 portant abondement des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021

Considérant la nécessité de procéder à un réajustement des enveloppes par objectifs,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

Considérant l'avis favorable de la commission programme d'intervention et redevances du 31 octobre 2019,

DECIDE

- De répartir selon les objectifs les enveloppes d'aide financière comme suit :

Objectifs	Montant de l'AP/AE	Valorisation	Montant actualisé de l'AP/AE
1. Rétablir et préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques	523 496,47 €	- €	523 496,47 €
2. Préserver durablement la ressource en eau	14 455 161,78 €	1 450 659,84 €	15 905 821,62 €
3. Satisfaire durablement à tous les usages de l'eau	17 176 594,80 €	- €	17 176 594,80 €
4. Lutter contre les pollutions	17 680 000,00 €	- 1 450 659,84 €	16 229 340,16 €
5. Promouvoir les enjeux de l'eau pour leur appropriation par tous	581 651,95 €	- €	581 651,95 €
Total AP/AE 2016-2021	50 416 905,00 €	- €	50 416 905,00 €

Fait à Saint-Denis, le **27 NOV. 2019**

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Patrick MALET



Conseil d'administration du 27 novembre 2019

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 11

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 15

Vote : - Pour : 15

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2019/094 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES POUR CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RESERVOIR A BRAS-PITON

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 27 novembre 2019 au siège de l'établissement

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,

VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,

VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'office de l'eau,

VU la délibération 2019/031 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 15 mai 2019 portant abondement des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021

VU le budget 2019 de l'établissement, notamment l'AP 2016-2 et les crédits ouverts au compte 204142-202, VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 31 octobre 2019,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la Commune de la Plaine des Palmistes une subvention dans le cadre de la fiche action n°2.2 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «Construction d'un nouveau réservoir à Bras-Piton», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 605 017,75 euros
- Montant HT des dépenses éligibles maximum: 579 983,00 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 60% plafonné à hauteur de 50,2%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 290 932,78 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2016-2. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-202.

Fait à Saint-Denis, le

27 NOV. 2019

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Patrick MALET



Conseil d'administration du 27 novembre 2019

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 10

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 13

Vote : - Pour : 13

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2019/095 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA SEMOP EAUX DE LA POSSESSION POUR SECURISATION DE LA DESSERTE QUANTITATIVE DE LA CHAINE AEP SECTEUR NORD-LOT 1 CONDUITES DE REFOULEMENT

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 27 novembre 2019 au siège de l'établissement

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,

VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,

VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'office de l'eau,

VU la délibération 2019/031 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 15 mai 2019 portant abondement des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021

VU le budget 2019 de l'établissement, notamment l'AP 2016-2 et les crédits ouverts au compte 204142-202,

VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 31 octobre 2019,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la SEMOP Eaux de la Possession une subvention dans le cadre de la fiche action n°2.2 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «Sécurisation de la desserte quantitative de la chaîne AEP Secteur Nord- Lot 1 Conduites de Refoulement», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 2 697 247,00 euros
- Montant HT des dépenses éligibles plafonnées: 1 000 000,00 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 55%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 550 000,00 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2016-2. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-202.

Fait à Saint-Denis, le

27 NOV 2019

P/Le Président,
Le Président de Séance

Patrick MALET



Conseil d'administration du 27 novembre 2019

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 10

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 14

Vote : - Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2019/096 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES POUR MODERNISATION ET RENFORCEMENT DE RESEAUX RUE HERVE D'HORT RACCORDEMENT AEP RN3 AU RESERVOIR DU BRAS DES CALUMETS

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 27 novembre 2019 au siège de l'établissement

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,

VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,

VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'office de l'eau,

VU la délibération 2019/031 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 15 mai 2019 portant abondement des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021

VU le budget 2019 de l'établissement, notamment l'AP 2016-2 et les crédits ouverts au compte 204142-203,

VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 31 octobre 2019,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la Commune de la Plaine des Palmistes une subvention dans le cadre de la fiche action n°2.3 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «Modernisation et renforcement de réseaux- Rue Hervé d'Hort Raccordement AEP RN3 au réservoir du Bras des Calumets», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 190 470,96 euros
- Montant HT des dépenses éligibles maximum: 190 470,96 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 70%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 133 329,67 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2016-2. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-203.

Fait à Saint-Denis, le **27 NOV. 2019**

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Patrick MALET



Conseil d'administration du 27 novembre 2019

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 10

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 14

Vote : - Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2019/097 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE POUR TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RESEAUX FUYARDS SUR LE CHEMIN MISERE MACA A GRAND-BOIS

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 27 novembre 2019 au siège de l'établissement

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,

VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,

VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'office de l'eau,

VU la délibération 2019/031 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 15 mai 2019 portant abondement des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021

VU le budget 2019 de l'établissement, notamment l'AP 2016-2 et les crédits ouverts au compte 204142-203,

VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 31 octobre 2019,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la Commune de Saint-Pierre pour une subvention dans le cadre de la fiche action n°2.3 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «Travaux de renouvellement de réseaux fuyards sur le chemin Misère Maca à Grand-Bois», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 141 280,00 euros
- Montant HT des dépenses éligibles plafonnées: 85 500,00 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 60%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 51 300,00 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2016-2. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-203.

Fait à Saint-Denis, le **27 NOV. 2019**

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Patrick MALET



Conseil d'administration du 27 novembre 2019

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 10

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 13

Vote : - Pour : 13

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2019/098 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA CREOLE POUR PROGRAMME DE SECTORISATION DU RESEAU AEP COMMUNE DE SAINT-PAUL

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 27 novembre 2019 au siège de l'établissement

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,

VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,

VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'office de l'eau,

VU la délibération 2019/031 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 15 mai 2019 portant abondement des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021

VU le budget 2019 de l'établissement, notamment l'AP 2016-2 et les crédits ouverts au compte 204142-204,

VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 31 octobre 2019,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la Créole pour une subvention dans le cadre de la fiche action n°2.4 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «Programme de sectorisation du réseau AEP commune de Saint-Paul», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 2 205 037,86 euros
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 2 146 422,86 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 55%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 1 180 532,57 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2016-2. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-204.

Fait à Saint-Denis, le **27 NOV. 2019**

P/Le Président,
Le Président de Séance,


Patrick MALET



Conseil d'administration du 27 novembre 2019

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 10

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 11

Vote : - Pour : 11

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2019/099 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA CIVIS POUR ETUDE DE PROFIL DE VULNERABILITE DES BASSINS DE BAINNADE

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 27 novembre 2019 au siège de l'établissement

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,

VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,

VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'office de l'eau,

VU la délibération 2019/031 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 15 mai 2019 portant abondement des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021

VU le budget 2019 de l'établissement, notamment l'AP 2016-3 et les crédits ouverts au compte 204142-301,

VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 31 octobre 2019,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la CIVIS pour une subvention dans le cadre de la fiche action n°3.1 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «Etude de profil de vulnérabilité des bassins de baignade», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 13 375,00 euros
- Montant HT des dépenses éligibles maximum: 13 375,00 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 55%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 7 356,25 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2016-3. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-301.

Fait à Saint-Denis, le 27 NOV. 2019
27 NOV. 2019 P/Le Président,
Le Président de Séance,

Patrick MALET



Conseil d'administration du 27 novembre 2019

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 10

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 14

Vote : - Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2019/100 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES POUR L'UNITE DE POTABILISATION DU BRAS DES CALUMETS

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 27 novembre 2019 au siège de l'établissement

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,

VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,

VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'office de l'eau,

VU la délibération 2019/031 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 15 mai 2019 portant abondement des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021

VU le budget 2019 de l'établissement, notamment l'AP 2016-3 et les crédits ouverts au compte 204142-303,

VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 31 octobre 2019,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la Commune de la Plaine des Palmistes une subvention dans le cadre de la fiche action n°3.3 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «Unité de potabilisation du Bras des Calumets», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 3 317 395,38 euros
- Montant HT des dépenses éligibles maximum: 3 317 395,38 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 70%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 2 322 176,77 euros


2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur les autorisations de programme 2016-3. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, section d'investissement au chapitre 20 article 204142-303.

Fait à Saint-Denis, le **27 NOV. 2019**

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Patrick MALET





Conseil d'administration du 27 novembre 2019

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 10

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 14

Vote : - Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2019/101 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE POUR EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LE CHEMIN ONESIME BELLO A LA RAVINE DES CABRIS

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 27 novembre 2019 au siège de l'établissement

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,

VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,

VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'office de l'eau,

VU la délibération 2019/031 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 15 mai 2019 portant abondement des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021

VU le budget 2019 de l'établissement, notamment l'AP 2016-4 et les crédits ouverts au compte 204142-402,

VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 31 octobre 2019,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la Commune de Saint-Pierre pour une subvention dans le cadre de la fiche action n°4.2 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «Extension du réseau d'assainissement sur le Chemin Onésime Bello à la Ravine des Cabris», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 92 955,00 euros
- Montant HT des dépenses éligibles plafonnées: 92 000,00 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 55%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 50 600,00 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2016-4. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-402.

Fait à Saint-Denis, le 27 NOV. 2019

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Patrick MALET



Conseil d'administration du 27 novembre 2019

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 10

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 14

Vote : - Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2019/102 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA COMMUNE L'ETANG-SALE POUR EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LE CHEMIN DU PUIITS

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 27 novembre 2019 au siège de l'établissement

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,

VU les délibérations 2016/002, 2016/036 et 2018/004 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016, du 30 novembre 2016 et du 14 février 2018 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,

VU la délibération 2019/003, du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 13 février 2019 portant évolution du cadre d'intervention du programme pluriannuel du bassin porté par l'office de l'eau,

VU la délibération 2019/031 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 15 mai 2019 portant abondement des enveloppes des aides financières du programme pluriannuel d'intervention 2016-2021

VU le budget 2019 de l'établissement, notamment l'AP 2016-4 et les crédits ouverts au compte 204142-402,

VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 31 octobre 2019,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la Commune de L'Etang-Salé pour une subvention dans le cadre de la fiche action n°4.2 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «Extension du réseau d'assainissement sur le Chemin du Puits», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération 829 368,00 euros
- Montant HT des dépenses éligibles plafonnées: 400 000,00 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 65%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 260 000,00 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2016-4. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-402.

Fait à Saint-Denis, le **27 NOV. 2019**

P/Le Président,
Le Président de Séance,


Patrick MALET



Conseil d'administration du 27 novembre 2019

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 10

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 14

Vote : - Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2019/103 : BUDGET PRIMITIF 2020

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 27 novembre 2019 au siège de l'établissement

VU les articles L213-13 à L213-20 du code de l'environnement,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3312-1 et 2

VU l'instruction codificatrice M52,

VU le règlement budgétaire et financier

VU l'avis favorable de la commission programmation intervention et redevances en date du 31 octobre 2019,

VU Les propositions budgétaires en recette et dépense présentées en séance par l'ordonnateur de l'établissement, document annexé au présent rapport

Constatant l'équilibre du budget présenté,

DECIDE

1 : D'adopter par chapitre les propositions d'inscriptions budgétaires représentant un budget global ventilé par sections tel que récapitulé ci-après :

Budget primitif 2020		
	DEPENSES	RECETTES
Total de la section de fonctionnement	11 849 581,56 €	11 849 581,56 €
Total de la section d'investissement	5 585 993,18 €	5 585 993,18 €
Total du budget	17 435 574,74 €	17 435 574,74 €

Proposition de vote par chapitre budgétaire

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2020
011	Charges à caractère général	3 537 788,38 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 356 700,00 €
65	Charges de gestion courante (hors 65734 - 65738 - 6574)	76 100,00 €
65734	Subventions de F. maîtres d'ouvrages communaux ou intercommunaux	170 000,00 €
65738	Subventions de F. autres maîtres d'ouvrages de droit public	45 000,00 €
6574	Subventions de F. maîtres d'ouvrages de droit privé	55 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	23 000,00 €
042	Opérations d'ordre patrimoniales (amortissement)	5 585 993,18 €
Total des dépenses de fonctionnement		11 849 581,56 €

Recettes

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2020
73	Impôt et taxe (redevances)	11 122 430,00 €
74	Subventions	677 651,56 €
75	Produits divers de gestion courante	45 000,00 €
013	Remboursements sur rémunérations du personnel	4 500,00 €
Total recettes de fonctionnement		11 849 581,56 €

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2020
20	Immobilisations incorporelles	31 000,00 €
204	Subventions d'investissement (PPA)	5 379 993,18 €
21	Immobilisations corporelles	175 000,00 €
Total des dépenses d'investissement		5 585 993,18 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2020
040	Opérations d'ordre (amortissement)	5 585 993,18 €
Total des recettes d'investissement		5 585 993,18 €

2 : D'adopter les crédits de paiement au titre des autorisations de programme d'engagement (AE) du PPI 2010-2015 conformément aux crédits votés au niveau des chapitres 204 et des comptes 65734, 65738 et 6574 tel que récapitulé ci-après :

Objectif	CP 2020
AP 1 : PPA 2010-2015 HORS STEP PRIORITAIRE	200 000,00 €
AP 2 : PPA 2010-2015 STEP PRIORITAIRE	- €
AE 3 : PPA 2010-2015 HORS STEP PRIORITAIRE	95 000,00 €
Total	295 000,00 €

3 : D'adopter les crédits de paiement au titre des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) du PPI 2016-2021 conformément aux crédits votés au niveau des chapitres 204 et des comptes 65734, 65738, 6574, tel que récapitulé ci-après :

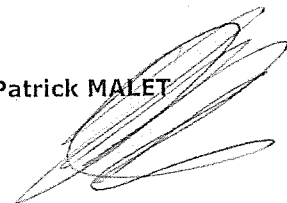
Objectifs	Fonctionnement (AE)	Investissement (AP)	TOTAL
1. Rétablir et préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques	45 000,00 €	100 000,00 €	145 000,00 €
2. Préserver durablement la ressource en eau	5 000,00 €	600 000,00 €	605 000,00 €
3. Satisfaire durablement à tous les usages de l'eau	10 000,00 €	2 400 000,00 €	2 410 000,00 €
4. Lutter contre les pollutions	65 000,00 €	2 079 993,18 €	2 144 993,18 €
5. Promouvoir les enjeux de l'eau pour leur appropriation par tous	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
Total AP 2016-2021	175 000,00 €	5 179 993,18 €	5 354 993,18 €

Fait à Saint-Denis, le

27 NOV. 2019

P/Le Président, 27 NOV. 2019
Le Président de Séance,

Patrick MALET





Conseil d'administration du 27 novembre 2019

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 10

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 14

Vote :

- Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2019/104 : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE L'OFFICE DE L'EAU REUNION

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 27 novembre 2019 au siège de l'établissement

VU les articles L213-13 à 20 et R 213-59 à 71 du code de l'environnement ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le budget ;

Considérant l'exposé des motifs présenté en séance,

DECIDE

- d'approuver le tableau des effectifs actualisé, ainsi que les modalités de recrutement, c'est-à-dire dans les dispositions réglementaires de la fonction publique territoriale, et, à défaut de candidat fonctionnaire adéquat, de procéder par voie contractuelle le cas échéant.

le 27/11/2019

Application agréée E.legalite.com

Tableau des effectifs de l'Office de l'eau Réunion actualisé au 6 novembre 2019

99_DE-974-269740136-20191127-DEL IE_2019

emploi	cadre d'emploi	postes ouverts	pourvu titulaire	pourvu contractuel	à pourvoir
directeur général	Ingénieur en chef, ingénieur principal, administrateur, attaché principal	1	1	0	0
directeur	attaché, attaché Principal, ingénieur, ingénieur principal	3	3	0	0
chef de service	technicien principal 2ème ou 1ère classe, attaché, attaché principal, ingénieur, ingénieur principal	6	6	0	0
chef de projet	ingénieur principal	1	1	0	0
chargé de projet principal : ingénierie de financement, hydrogéologue, écologue, hydrologue, génie des eaux, animateur médiateur scientifique...	attaché, ingénieur	11	5	3	3
chargé de projet : logisticien en hydrométrie, hydrométricien coordonnateur, génie des eaux, logisticien, animateur, moyens techniques, informaticien, animateur médiateur scientifique, conditions de travail...	agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, technicien, rédacteur, rédacteur principal 2ème ou 1ère classe, technicien principal 2ème ou 1ère classe	12	7	3	2
gestionnaire administratif et financier : budget, ressources humaines, organisation administrative...	adjoint administratif principal 1ère classe, rédacteur, rédacteur principal 2ème ou 1ère classe	4	3	0	1
assistant technique	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème ou 1ère classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal	3	3	0	0
	total	41	29	6	6

Fait à Saint-Denis, le

27 NOV. 2019P/Le Président,
Le Président de Séance,

Patrick MALET





Conseil d'administration du 27 novembre 2019

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 10

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 14

Vote : - Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2019/105: SIGNATURE DES CONTRATS DE PROGRES DES AUTORITES ORGANISATRICES DE SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 27 novembre 2019 au siège de l'établissement

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU les conclusions de la Conférence régionale des acteurs de l'eau en séance du 09 octobre 2019 pour une anticipation des circuits de signature des contrats de progrès du TCO, de la CINOR, CIVIS et CIREST,

Considérant l'exposé des motifs présenté en séance,

DECIDE

- d'autoriser le Directeur général à signer le contrat de progrès et les documents afférents au fur et à mesure de leur validation, et selon les prescriptions et dans les limites du programme pluriannuel du bassin porté par l'Office de l'eau Réunion, en vigueur au moment de la demande de subvention.

Fait à Saint-Denis, le **27 NOV. 2019**

P/Le Président,
Le Président de Séance,


Patrick MALET



Conseil d'administration du 27 novembre 2019

Membres en exercice : 18+ Président

Membres présents : 10

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 14

Vote :

- Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2019/106 : DEVELOPPEMENT D'UN OUTIL NUMERIQUE DE TRAITEMENT DES SIGNAUX PIEZOMETRIQUES ET DE CONDUCTIVITE DES AQUIFERES COTIERS DE LA REUNION

Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau réuni en séance du 27 novembre 2019 au siège de l'établissement,

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 2 décembre 2015 validant le programme pluriannuel d'intervention pour la période 2016-2021,

VU le budget de l'établissement,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

- de se prononcer favorablement à la réalisation de ce programme d'étude selon les modalités suivantes :

▪ partenariat de recherche développement avec le BRGM ;

▪ coût prévisionnel de 105 525 € HT.

- de se prononcer favorablement sur l'intervention financière de l'Office de l'eau à hauteur maximale de **84 420 € HT** ajusté au taux légal de la TVA en vigueur au moment du solde en faveur du BRGM,

- d'autoriser le Directeur général des services à signer les documents afférents.

Fait à Saint-Denis, le **27 NOV. 2019**

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Patrick MALET



Conseil d'administration du 27 novembre 2019

Membres en exercice : 18+ Président

Membres présents : 10

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 14

Vote : - Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2019/107 : CONDITIONS DE REMUNERATION DE L'EMPLOI DE DIRECTEUR

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 27 novembre 2019 au siège de l'établissement

Vu l'article 51 de la loi n°2000-1207 du 13 décembre 2000 portant création des offices de l'eau dans les départements d'outre-mer,

Vu le décret n°2001-1324 du 28 décembre 2001 relatif aux offices de l'eau des départements d'outre-mer,

Vu les articles L213-13 à L213-20 du code de l'environnement,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu la délibération 2019/066 du 15 mai 2019 relative aux conditions de rémunération de l'emploi de directeur,

VU la délibération 2019/089 du 11 septembre 2019 relative aux conditions de rémunération de l'emploi de directeur,

VU le décret 2016-200 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux,

VU le décret 2016-202 du 26 février 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs en chef territoriaux,

VU les crédits inscrits au budget de l'Office de l'eau,

VU le recours gracieux de Monsieur le Préfet de la Réunion,

Considérant l'exposé des motifs,

DECIDE

- de retirer les dispositions prévues à l'article 1 de la délibération 2019/066 du 15 mai 2019 portant sur les conditions de recrutement d'un contractuel sans modifier les nouvelles dispositions prévues dans la délibération 2019/089 du 11 septembre 2019.

Fait à Saint-Denis, le **27 NOV. 2019**

P/Le Président,
Le Président de Séance,



Patrick MALET